

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2001

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 13 décembre 2001 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER (à compter de la question 4), Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Marguerite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY (à compter de la question 4), Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 41), M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS (à compter de la question 4), Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER (jusqu'à la question 6).

Absents : M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question 3), Mme Danièle TETU, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3), M. Jean-Loup COLY (jusqu'à la question 3), M. Bruno LEGEARD, Mme Frédérique MOZER, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question 42), Mme Martine ROPERS (jusqu'à la question 3), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Alexandre CHIRIER (à compter de la question 7).

Secrétaire : Mme Safia N'MINEJ.

Procurations de vote : M. Vincent FUSTER à M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question 3), Mme Danièle TETU à Mme Karine GEIGER, M. Jean-Loup COLY à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question 3), M. Bruno LEGEARD à M. Eric ALAUZET, Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, Mme Annaïck CHAUVET à M. Patrick BOURQUE (à compter de la question 42), Mme Martine ROPERS à Mme Françoise BRANGET (jusqu'à la question 3), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER à Mme Catherine PUGET (à compter de la question 7).

* * * * *

* * *

- 1 - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a informé l'Assemblée des prochains départs à la retraite de M. Jean-Paul CHEVAILLER, Directeur Général des Services qui sera remplacé le 1^{er} janvier 2002 par M. Patrick AYACHE, et de M. Claude DELITOT, Directeur Général Adjoint des Services Techniques. Il les a vivement remerciés pour les années passées au service de la collectivité.
- 2 - Puis il a reçu une délégation des habitants du quartier et des enseignants du Collège des Clairs-Soleils qui lui ont remis une pétition concernant le gymnase. M. le Maire a indiqué à ses interlocuteurs que la Municipalité de Besançon était bien consciente de ce problème et qu'une réunion est prévue jeudi 20 décembre avec M. le Préfet et M. NAHON, Procureur de la République, pour étudier comment intervenir de façon coordonnée sur ce quartier afin de solutionner les problèmes qui s'y rencontrent, notamment au niveau du gymnase.
- 3 - M. le Maire a ensuite informé l'assemblée des prochaines réunions du Conseil Municipal :
 - jeudi 17 janvier 2002 pour les orientations budgétaires et questions urgentes
 - jeudi 21 février 2002 : séance normale
 - jeudi 14 mars 2002 : examen du budget primitif et questions urgentes.
- 4 - **Consultation de la population sur le thème des déplacements** - Information du Conseil Municipal

En préambule, M. le Maire a rappelé et commenté les résultats de la consultation lancée auprès des habitants de Besançon. Puis il a fait part de l'entrevue qu'il a eue la veille avec Louis GALLOIS, Président de la SNCF, M. BELIN, Directeur Régional de la SNCF et M. LEBEUF, Directeur du Service Développement à la Direction Générale de la Clientèle à la SNCF, sur le projet TGV Rhin-Rhône et la desserte des gares, spécialement la gare Viotte. M. le Maire a notamment insisté sur la nécessité de boucler le tour de table pour les financements avant fin janvier 2002, sans quoi l'ensemble du projet serait remis en cause. Puis il a donné lecture du courrier reçu de Louis GALLOIS suite à cette entrevue, dont il ressort qu'en matière de desserte en jour de semaine, dans la zone considérée, il y aura deux à trois TGV initiés de Viotte vers Paris et retour, un à deux TGV reliant Mulhouse à Roissy - Charles de Gaulle et Lille via Auxon et retour, un à deux TGV reliant l'Alsace au Sud de la France et retour via Viotte et six TGV au départ de Dole vers Paris et cinq en retour, situation actuelle à 2001. Ainsi, à Viotte le nombre minimum de TGV assuré sera porté de trois à cinq. Le prolongement des autres dessertes Paris-Dole jusqu'à la gare Viotte sera étudié. Deux autres propositions ont été envisagées au cours de cette entrevue : une première qui consisterait à faire passer d'un à deux les TGV Alsace - Sud de la France et transitant par Viotte, elle sera étudiée par la SNCF quant à sa faisabilité technique, la seconde proposition viserait à remplacer l'arrêt d'Auxon du TGV Mulhouse-Lille par une relation TGV au départ de la Viotte qui se raccorderait avec la voie directe Mulhouse - Lille en gare de Dijon, elle est actuellement étudiée par la SNCF.

M. le Maire a également précisé qu'il a rencontré les présidents des agglomérations de Montbéliard et de Belfort pour le financement du TGV Rhin-Rhône afin de demander une plus grande participation de la Région de Franche-Comté à ce financement.

Un large débat s'est ensuite instauré au cours duquel se sont exprimés Françoise PRESSE, Annie MENETRIER, Martine BULTOT, Bruno MEDJALDI, Eric ALAUZET, Pascal BONNET, Marcel POCHARD, Odile CRABBÉ-DIAWARA, Nicole WEINMAN, Jean ROSSELOT, Jean-Jacques DEMONET, Françoise BRANGET, Franck MONNEUR, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Benoît CYPRIANI et Jean-Louis FOUSSERET.

5 - Exercice 2001 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

6 - Conseil Municipal - Délégations - Désignation et modification de représentants

Dans le cadre des actions entreprises par le Gouvernement pour renforcer le lien entre la Nation et ses forcées armées et pour répondre à son souhait, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de confier à Mme Jacqueline PANIER, Adjointe, les questions relatives à la défense.

Par ailleurs, Eric ALAUZET a été désigné en remplacement d'Annaïck CHAUVET pour représenter la Ville au sein de l'Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur (AMORCE).

Personnel

7 - Aménagement et Réduction du Temps de Travail

A l'unanimité moins deux abstentions (12 Conseillers n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a adopté les modalités d'application de l'Aménagement et Réduction du Temps de Travail du personnel communal dont les principales dispositions se résument ainsi :

- Durée hebdomadaire du Temps de Travail

Elle reste fixée à 36 heures. Les cycles de travail précédemment en vigueur seront validés et pourront être étendus en concertation avec les agents en fonction des nécessités de fonctionnement des services. Pour les agents de catégories B et C à temps complet, 3 modalités sont offertes :

- . travail sur 10 demi-journées par semaine (situation actuelle)

- . travail sur 9 demi-journées par semaine, soit une demi-journée d'aménagement du temps de travail par semaine, ces demi-journées de travail étant comptabilisées à raison de 4 heures de travail théorique
- . travail sur 9 journées par quinzaine, soit un jour d'aménagement par quinzaine, la journée de travail ayant une valeur théorique de 8 heures (et de la demi-journée : 4 heures).

Pour les agents de catégorie A, toutes filières confondues, sur la base d'une durée hebdomadaire de référence qui reste fixée à 36 heures effectuées sur 10 demi-journées, un système de récupération est institué à raison d'1 heure pour 1 heure des heures supplémentaires accomplies au-delà des 36 heures hebdomadaires, sous la forme de journées ou demi-journées d'aménagement du temps de travail, dans la limite maximum de 12 jours par an.

En outre, en cas de dépassement horaire supplémentaire effectué, trois jours complémentaires pourront être utilisés annuellement et exclusivement sur les comptes épargne temps et comptes épargne retraite.

Les horaires variables sont maintenus pour le personnel relevant des catégories B et C. L'amplitude journalière de travail s'étend de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h avec des périodes imposées (9 h à 11 h 30 et 14 h à 16 h 30) et des périodes d'ouverture des bureaux au public (8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30).

Congés annuels et exceptionnels

Le personnel bénéficiera de 32 jours ouvrés de congés annuels (30 jours + 2 jours de fractionnement) auxquels pourront s'ajouter 2 jours supplémentaires sur proposition des directeurs de service pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et aux cycles de travail.

Les 8 heures de congés exceptionnels accordés pour le 1^{er} mai et le 14 juillet seront maintenues.

Compte Epargne Temps et Compte Epargne Retraite

Deux système de comptes Epargne Temps sont créés. Ces dispositifs doivent permettre aux agents qui le souhaitent soit de prendre des congés rémunérés pour des projets personnels et/ou de formation sur des périodes plus longues que celles habituellement permises (Compte Epargne Temps), soit anticiper la date de départ à la retraite (Compte Epargne Retraite).

Par ailleurs, dans l'année civile 2002, 30 emplois Equivalent Temps Complet seront créés pour le budget principal et 4 emplois Equivalent Temps Complet sur les budgets annexes. 25 agents non titulaires seront titularisés, cette mesure ayant vocation à permettre la mise en place et le renforcement d'équipes de titulaires remplaçants. Concernant les emplois jeunes, les engagements pris initialement en matière d'intégration seront respectés lorsque le jeune aura donné satisfaction.

8 - Personnel communal - Filière culturelle - Personnel enseignant - Régime indemnitaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'attribution de la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves au personnel concerné du Conservatoire National de Région et de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, soit :

- . les professeurs de classe normale et hors classe d'enseignement artistique n'en bénéficiant pas actuellement
- . les assistants spécialisés d'enseignement artistique
- . les assistants d'enseignement artistique

- l'attribution de la totalité de cette même indemnité (part fixe + part variable) aux professeurs de classes normale et hors classe d'enseignement artistique assurant les fonctions de directeur de département. Cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2002.

9 - Personnel communal - Filière médico-sociale - Cadre d'emplois des psychologues - Régime indemnitaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer aux psychologues le régime indemnitaire de la filière médico-sociale.

10 - Personnel communal - Oeuvres sociales - Convention entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2002, la convention liant la Ville au Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal.

La Ville s'engage, par cette convention, à :

- une aide directe par le versement d'une subvention annuelle :

- . pour participation aux diverses activités, soit 1 % des rémunérations concernant les emplois permanents du budget primitif et des budgets annexes de l'année (n - 2) soit 2 784 000 F pour l'année 2000

- . pour participation à la restauration du personnel déterminée chaque année en fonction du nombre de repas pris, soit 221 000 F pour l'année 2000
- une aide indirecte par l'affectation de personnels, la mise à disposition de locaux et un apport logistique.

11 - Logement de fonction - Concession au Directeur Général des Services

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de concéder, à compter du 1^{er} janvier 2002, au Directeur Général des Services de la Ville de Besançon un logement de fonction pour nécessité absolue de service, à titre gratuit, étant précisé que l'équivalent du montant de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) attribué aux administrateurs civils de l'Etat sera déduit du régime indemnitaire de l'intéressé.

Garanties d'emprunts

12 - Centre Communal d'Action Sociale - Financement du programme d'investissement 2001 - Garantie par la Ville pour le remboursement de deux emprunts de 600 000 € et 270 000 € contractés auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal en a décidé ainsi.

M. le Maire, Président du CCAS, Mme DUFAY, Vice-Présidente, ainsi que les administrateurs du CCAS (Mme LAMY, M. DEMONET, Mme TETU, M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, Mmes WEINMAN et COMTE-DELEUZE) n'ont pas participé au vote.

Comptabilité - Ressources budgétaires

13 - Exercice 2001 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

14 - Exercice 2001 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur le compte des dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

15 - Exercice 2001 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

16 - Exercice 2001 - Budget Annexe Service de Soins A Domicile pour les Personnes Agées (SSADPA) - Modification

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier le budget annexe du service de soins à domicile pour personnes âgées et a voté au BS les ajustements de crédits nécessaires.

17 - Exercice 2002 - Budget général - Gestion de dette active - Recours à divers instruments de couverture de risque de taux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'exercice 2002 sur la politique de gestion active de la dette visant :

- à optimiser la gestion du risque de taux inhérent à la volatilité des marchés,
- à diminuer la charge d'intérêts des lignes à taux fixe élevé qui offrent des conditions de sortie anticipée rigides,
- à diversifier la nature des indexations payées en saisissant les opportunités liées à l'analyse de la courbe des taux,
- enfin et plus généralement à utiliser les produits dérivés.

18 - Citadelle de Besançon - Dispositions tarifaires pour 2002 - Compensations financières et gratuités

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé le maintien des tarifs 2001, convertis en euros et ajustés à une décimale durant le premier semestre 2002 avec compensation financière à la SEM selon les modalités définies par la convention
- a approuvé l'application, à compter du 1^{er} juillet 2002, de la grille tarifaire ci-dessous proposée par la SEM avec maintien des tarifs forfaitaires, abonnements famille et abonnements grands-parents à 38,2 € et compensation à la SEM de la perte de recettes correspondante, selon les modalités définies par la convention.

<i>Type de tarifs</i>	<i>Tarifs proposés par la SEM et à approuver par le Conseil Municipal pour application à partir du 01/07/2002</i>	<i>Tarifs à décider par le Conseil Municipal pour application à compter du 01/01/2002 jusqu'au 30/06/2002</i>
Plein tarif Adulte	7 € (45,92 F)	6,1 € (40,01 F) et réduction de 0,6 € durant la fermeture du zoo
Tarif réduit : jeunes 14 à 18 ans	6 € (39,36 F)	4,6 € (30,17 F)
Tarif enfants : 4 à 14 ans	4 € (26,24 F)	3,1 € (20,33 F)
Tarif enfants handicapés	3 € (19,68 F)	2,3 € (15,09 F)
Enfants de - de 4 ans	gratuit	gratuit
 Abonnements 12 mois :		
Solo	18 € (118,07 F)	15,3 € (100,36 F)
Famille	45 € (295,18 F)	38,2 € (250,58 F)
Grands-parents	45 € + 8 € (52,48 F) par petit enfant à partir du quatrième	38,2 € + 7,7 € (50,51 F) par petit enfant à partir du quatrième
 Groupes		
Adultes (20 personnes)	6 € (39,36 F)	4,6 € (30,17 F)
Adultes handicapés (5 personnes)	5 € (32,80 F)	3,9 € (25,58 F)
Enfants scolaires étudiants (10 personnes)	3,5 € (22,96 F)	3,1 € (20,33 F)
Enfants handicapés (5 personnes)	3 € (19,68 F)	2,3 € (15,09 F)
Scolaires bisontins (maternelles et primaires : une fois par an et par classe)	Gratuit	Gratuit
 Visites éclairs		
1 H 30 avant fermeture	6 € (39,36 F)	4,6 € (30,17 F)
1 H durant période d'ouverture	3,5 € (22,96 F)	3,1 € (20,33 F)

M. le Maire, Président de la SEM, MM. MARIOT, ROIGNOT, LIME, DUMONT, CHIRIER, BONNET, LAMBERT et Mmes SCHIRRER et CHAUVET, administrateurs et M. FUSTER, membre de l'Assemblée Générale, n'ont pas pris part au vote.

19 - Ressources budgétaires 2002 - Fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs et dispositions suivants :

1 - Plan cavalier de Besançon : 1 € à compter du 1^{er} janvier 2002

- 2 - Piscines La Fayette et Mallarmé :
 - utilisation des sèche-cheveux : 0,10 € à compter du 1^{er} janvier 2002

3 - Elections présidentielles :

- mise à disposition gratuite des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2002 pour l'organisation de réunions ou rassemblements dans le cadre des élections présidentielles.

Subventions : attributions, encaissement

20 - Subvention exceptionnelle à l'ADAPEI

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'ADAPEI une subvention de 15 000 F destinée à financer les frais de location d'une salle à Micropolis, pour l'organisation de la fête de Noël des enfants et adultes handicapés mentaux.

M. Jean-Jacques DEMONET, membre du Conseil d'Administration de l'ADAPEI, n'a pas pris part au vote.

21 - Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Secours Populaire Français :

- une subvention de 10 000 F pour son action humanitaire au Pakistan en direction des réfugiés afghans

- un soutien exceptionnel de 5 000 F pour l'aider à faire face à des difficultés passagères locales, étant précisé que le CCAS versera également à ce titre à cette association une subvention de 5 000 F.

22 - Subvention exceptionnelle au Clairs-Soleils Basket Club

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

23 - Subventions pour classes de découverte - Septième répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Coopérative scolaire Ecole Boichard : 5 460 F soit 832,37 €

Ecole primaire	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Coût/Jour	Coût	
					F	€
Boichard	12 au 16.11.01	20	100	54,60 F (8,32 €)	5 460	832,37

Séjours libres :

Fauvettes : 16 380 F soit 2 497,11 €

Ecole primaire	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Coût/Jour	Coût	
					F	€
Herriot	05 au 09.11.01	33	165	54,60 F	9 009	1 373,41
	12 au 16.11.01	27	135	(8,32 €)	7 371	1 123,70
		60	300		16 380	2 497,11

24 - Subventions aux associations périscolaires et à la PEP - SAPADEMA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Enseignement du premier degré	Subventions attribuées en 2000	Sommes proposées pour 2001	
		F	€
Pupilles du Doubs (PEP 25)	9 000 F	9 000	1 372,04
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	12 975 F	12 975	1 978,03
Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)	4 325 F	4 325	659,34
Union Départementale des Délégués de l'Education	1 000 F	1 000	152,45
Sous-total		27 300	4 161,86
PEP - SAPADEMA (Service d'Aide A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés)	10 000 F	10 000	1 524,49
TOTAL		37 300	5 686,35

25 - Contrat de Ville 2001 - Contrat Educatif Local - Volet enseignement - Attribution de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la subvention suivante :

Bénéficiaire	Action	Montant	
		F	€
Coopérative Scolaire école primaire Ile de France	Un midi-deux éducatif	20 000	3 048,98
TOTAL		20 000	3 048,98

26 - Subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la Caisse des Ecoles une subvention complémentaire de 100 000 F (15 244,90 €) destinée à financer les 1 316 journées/enfants supplémentaires réalisées cet été et une partie des bons de vacances attribués aux familles.

M. le Maire, Président de la Caisse des Ecoles, Mme FELLMANN, Mme FALCINELLA et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

27 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'attribution d'une subvention de 3 000 F (457,35 €) au Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour l'organisation du colloque «Théâtre et nouvelles technologies» qui a eu lieu du 15 au 17 novembre dernier à l'IUFM Griffon.

28 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE \ SYNDIC	FACTURES	TAUX	SUBVENTION	
				Francs	Euros
SIXIEME SECTEUR					
19, Rue de la République / 22, Rue Proudhon	Copropriété 19, Rue de la République ABS SARL Agence Barthelet 91, Grande Rue 25000 Besançon	263 949	20 %	52 789	8 047,63
1 dossier - TOTAL		263 949		52 789	8 047,63
SEPTIEME SECTEUR					
1, Rue Marulaz / 35, Rue d'Arènes	SARL GMG 1, Rue Gambetta 70100 Gray	112 327	20 %	22 465	3 424,77
1 dossier - TOTAL		112 327		22 465	3 424,77
HUITIEME SECTEUR					
3 bis, Rue d'Alsace	AGI BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	48 649	20 %	9 729	1 483,18
49, Rue Bersot	AGI BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	208 387	20 %	41 677	6 353,62
2 dossiers - TOTAL		257 036		51 406	7 836,79
TOTAL GENERAL		633 312		126 660	19 309,19

29 - Opération «Un coup de pouce pour l'Euro» - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Parlement Européen

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation d'une subvention de 3 000 € (19 678,71 F) attribuée par le Parlement Européen à la Ville pour ses actions de sensibilisation au passage à l'euro de divers publics.

30 - Info Point Europe - Formation d'«Euroformateurs» bénévoles - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Institut National pour une Retraite Active (INRAC) - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation d'une subvention de 2 286,74 € (soit 15 000 F) attribuée par l'INRAC à l'Info Point Europe pour le financement de «son programme de formation d'Euroformateurs» bénévoles.

31 - Passage à l'Euro - Achat de convertisseurs spécifiques - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation d'une subvention de 20 000 F (3 048,98 €) accordée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à la Ville pour l'achat de convertisseurs spécifiques.

Economie

32 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Transfert de biens immobiliers en Zones d'Activités Economiques - Modalités juridiques, financières et patrimoniales - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, l'Assemblée Communale s'est prononcée favorablement sur les modalités juridiques, financières et patrimoniales du transfert de biens immobiliers en zones d'activités économiques telles que définies par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par délibération en date du 14 septembre 2001.

Règlements - Contrats - Baux

33 - Conseils de quartiers - Révision de la charte de fonctionnement

A l'unanimité moins 12 abstentions, le Conseil Municipal a adopté la charte de fonctionnement des conseils de quartiers.

Les grands principes régissant la procédure bisontine n'ont pas fait l'objet de remise en cause, et notamment les éléments les plus spécifiques :

- le découpage en treize quartiers
- la qualité de conseiller de quartier réservée aux seuls habitants considérés à titre individuel
- la coprésidence du conseil : elle est assurée par un habitant élu parmi les conseillers et par un élu municipal désigné par le Maire par arrêté.

34 - Marché/Beaux-Arts - Mise en place d'actions de qualification et de promotion -
Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de reverser une subvention obtenue de l'Etat de 90 298 F (13 765,84 €) à la CCI pour la mise en place d'actions en direction des commerçants non sédentaires du marché ainsi que les commerçants sédentaires du quartier
- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec la CCI.

35 - Assainissement non collectif - Adoption du règlement municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le règlement municipal d'assainissement non collectif.

Ce règlement précise les obligations des particuliers non desservis ou non raccordables au réseau d'assainissement public collectif.

Il prévoit les spécificités techniques des dispositifs à mettre en oeuvre, les conditions de fonctionnement, d'entretien et de modification des installations, les responsabilités encourues. Il prévoit également le mode de financement du service par la redevance d'assainissement non collectif.

36 - Opéra-Théâtre - Délégation de service public - Lancement de la procédure de publicité - Adoption du cahier des charges

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de déléguer la gestion de l'Opéra-Théâtre du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2007
- d'approuver le cahier des charges proposé sur ces bases ainsi que la composition du jury
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de publicité conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 susvisée et du Code Général des Collectivités Territoriales.

**37 - Conservatoire National de Région - Subvention de fonctionnement du
Département du Doubs - Convention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Département du Doubs une convention précisant les missions du Conservatoire justifiant l'octroi par cette collectivité à la Ville d'une subvention de fonctionnement.

**38 - Activités en direction de l'Enfance et de la Jeunesse - Convention avec les Francas
pour la période 2002/2004**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer la convention entre la Ville et les Francas pour la période 2002-2004, ainsi que le document annuel fixant pour 2002 les activités qui leur sont confiées et le montant de la subvention qui leur sera attribuée à ce titre, soit 2,56 MF (390 269,48 €)

- a autorisé l'encaissement, dans le cadre des Contrats Enfance et Temps Libres, des subventions de l'Etat et de la CAF

- a autorisé le versement des subventions aux Francas

- a désigné Mme FELLMANN, M. BONTEMPS, Mme CRABBÉ-DIAWARA et M. LAMBERT comme représentants de la Ville à la Commission Paritaire visée par la convention

- a approuvé les tarifs proposés :

Tarifs Besançon CLSH 2002
Tarif journalier formule avec repas

Année scolaire/Petites vacances

Quotients Familiaux	Inférieur à 1 120		1 121 à 1 630		1 631 à 2 240		2 241 à 2 850		2 851 à 3 360		3 361 à 3 970		Supérieur à 3 970		Hors Agglomération	
	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5		QF6		QF7			
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
Allocataire avec bons de vacances	17,05	2,60	19,68	3,00	22,30	3,40	24,93	3,80	28,86	4,40	36,08	5,50	49,20	7,50	68,88	10,50
Allocataire sans bon de vacances	31,81	4,85	36,08	5,50	41,33	6,30	44,28	6,75	50,51	7,70	58,71	8,95	72,16	11,00	93,47	14,25
Non allocataire	45,92	7,00	53,46	8,15	55,76	8,50	57,72	8,80	65,92	10,05	76,09	11,60	89,54	13,65	111,51	17,00

Grandes vacances

Quotients Familiaux	Inférieur à 1 120		1 121 à 1 630		1 631 à 2 240		2 241 à 2 850		2 851 à 3 360		3 361 à 3 970		Supérieur à 3 970		Hors Agglomération	
	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5		QF6		QF7			
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
Allocataire avec bons de vacances	13,12	2,00	15,09	2,30	18,04	2,75	20,33	3,10	25,58	3,90	40,34	6,15	52,80	8,05	68,88	10,50
Allocataire sans bon de vacances	37,39	5,70	39,36	6,00	42,64	6,50	44,93	6,85	50,18	7,65	65,60	10,00	77,40	11,80	71,50	10,90
Non allocataire	47,88	7,30	49,85	7,60	51,82	7,90	54,12	8,25	56,08	8,55	58,05	8,85	60,35	9,20	111,51	17,00

Tarif journalier formule sans repas

Toutes périodes

Quotients Familiaux	Inférieur à 1 120		1 121 à 1 630		1 631 à 2 240		2 241 à 2 850		2 851 à 3 360		3 361 à 3 970		Supérieur à 3 970		Hors Agglomération	
	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5		QF6		QF7			
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
Allocataire avec bons de vacances	8,20	1,25	9,84	1,50	12,46	1,90	14,43	2,20	16,40	2,50	18,37	2,80	20,33	3,10	51,49	7,85
Allocataire sans bon de vacances	28,86	4,40	30,83	4,70	32,80	5,00	34,77	5,30	36,73	5,60	39,36	6,00	41,33	6,30	96,43	14,70
Non allocataire	47,88	7,30	49,85	7,60	51,82	7,90	54,12	8,25	56,08	8,55	58,05	8,85	60,35	9,20	90,19	13,75

Tarif accueil à la demi-journée

	F	€
Allocataire avec bons de vacances	7,22	1,1
Allocataire sans bon de vacances	16,40	2,50
Non allocataire	24,60	3,75
Ext. Grand Besançon	30,83	4,70

Mme Safia N'MINEJ n'a pas pris part au vote.

39 - Opération de Renouvellement Urbain - Acceptation de la candidature de Besançon - Convention avec les partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de renouvellement urbain, avenant au contrat de ville

- a décidé de solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération, de la Caisse des Dépôts et Consignations, des bailleurs sociaux, de la CAF et du FAS.

40 - Compétence Transports - Convention entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réduire de 1 600 KF à 1 267 KF la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au titre des prestations réalisées à son profit par les services de la Ville de Besançon, et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir.

41 - Capture d'animaux errants - Renouvellement de la convention pour l'année 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2002 la convention passée avec M. Georges MENETRIER, responsable du Centre d'Education Canin, pour la capture d'animaux errants (coût de cette prestation : 6 532 € (42 847,11 F)).

M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

42 - Coopération décentralisée avec Man (Côte d'Ivoire) - Réalisation d'une étude géotechnique sur le site d'implantation d'une décharge d'ordures ménagères - Convention avec l'Association Régionale pour le Développement de la Coopération Décentralisée (ARDECOD)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'ARDECOD pour que cette association qui dispose d'une antenne à Man puisse suivre le dossier de réalisation d'une étude géotechnique sur le site d'implantation d'une décharge d'ordures ménagères

- a décidé d'allouer une subvention de 35 000 F (5 335,72 €) à cette association qui réglera directement en Côte d'Ivoire le bureau d'études retenu.

M. Sébastien MAIRE, Vice-Président d'ARDECOD, n'a pas pris part au vote.

43 - Bilan de l'opération TOP VACANCES - Eté 2001 - Versement du solde des subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé l'encaissement d'une subvention de 48 227 F (7 352,16 €) de la CAF

- a décidé le versement, dans le cadre de cette opération, du solde des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions Prévisionnelles	Acomptes versés	Subventions après bilan	A verser CM 13/12/2001		Dont CAF	Dont Ville
				F	€	F	F
ESB. M.	15 400	12 320	15 400	3 080	469,54		3 080
Sports Vacances Orchamps	20 000	17 398	17 398	0	0,00		
Profession sports 25	24 000	12 800	24 755	11 955	1 822,53	1 879	10 076
ETE divers - Comité Rosemont/St-Ferjeux	63 035	51 256	64 025	12 769	1 946,62	3 168	9 601
ETE - MJC Palente	121 350	97 080	162 986	65 906	10 047,30	28 888	37 018
ETE divers - ASEP du FJT	53 700	42 960	60 272	17 312	2 639,20	5 858	11 454
ETE «j'emmène mes parents en vacances» - PEP	130 000	120 000	143 000	23 000	3 506,33	8 434	30 566
ETE divers - PEP	40 000	16 000	40 000	24 000	3 658,78		8 000
SNB	11 200	11 200	11 200	0	0,00		
PARI	15 000	13 500	15 000	1 500	228,67		1 500
Bison Sports	16 150	14 535	25 650	11 115	1 694,47		11 115
OR'ANGE	7 389		7 389	7 389	1 126,45		7 389
TOTAL	517 224	409 049	587 075	178 026	27 139,89	48 227	129 799

44 - Réalisation d'un film documentaire sur le quartier des Clairs-Soleils - Convention avec la Société KG Productions et M. Dominique FERET

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d'apporter le soutien de la Ville à la réalisation d'un film documentaire sur le quartier des Clairs-Soleils

- a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la société KG Productions et M. Dominique FERET, réalisateurs de ce film

- a décidé d'attribuer à la Société KG Productions une aide financière de 100 000 F (15 244,90 €)

- a autorisé l'encaissement de la subvention de 100 000 F attribuée à la Ville par l'Etat pour cette opération.

45 - Piscine-patinoire La Fayette - Exploitation du bar-restaurant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004 - Concession d'occupation - Lancement de la consultation - Adoption du cahier des charges

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé le lancement d'une consultation pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine-patinoire La Fayette et a adopté le cahier des charges établi à cet effet.

46 - Immeuble 4 place du 8 Septembre - Bail au profit de la Ville

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à signer un nouveau bail avec M. ICHE pour l'occupation de locaux pour la CTB, place du Huit Septembre. Ce bail sera signé pour une nouvelle durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2002. Les loyers et les charges seront directement supportés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, titulaire de la compétence transports.

Contentieux

47 - Tribunal de Grande Instance - Affaire SIDOM de Cussey-sur-l'Ognon - Appel

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de faire appel du jugement du Tribunal de Grande Instance de Besançon du 23 octobre 2001 par lequel il jugeait que la Ville de Besançon n'était pas fondée à demander l'annulation d'un titre exécutoire d'un montant de 378 893,30 F émis par le SIDOM de Cussey-sur-l'Ognon

- a confié à Me PAUTHIER, Avoué à Besançon, le soin de représenter les intérêts de la Ville devant la Cour d'Appel

- a fixé la rémunération de ce dernier par référence au barème applicable à sa profession.

Culture

48 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'une peinture de Jean RICARDON - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'acquisition d'une peinture de Jean Ricardon au prix de 70 000 F

- de solliciter la subvention de 49 000 F susceptible de lui être allouée pour cet achat par l'Etat et la Région (FRAM).

49 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Restauration de deux peintures d'Albert MARQUET - Demande de subvention à l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter la participation de l'Etat, à hauteur de 10 000 F, pour le financement des travaux de restauration de deux peintures d'Albert Marquet, travaux estimés à 21 445,48 F (3 269,34 €).

Patrimoine - Travaux - Marchés

50 - Projet de construction de la Maison de Quartier de Velotte - Adoption de l'avant-projet sommaire - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'avant-projet sommaire estimé à 8 800 000 F TTC (1 341 551,35 € TTC) et le calendrier des travaux (de décembre 2001 à fin 2003)

- a décidé de solliciter les subventions de l'Etat (dont l'Avenir Territoire Saône-Rhin) de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de l'ADEME.

51 - Groupe scolaire Jean Macé - Aménagement d'un restaurant scolaire - Adoption de l'avant-projet sommaire - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'avant-projet sommaire d'aménagement d'un restaurant scolaire au Groupe Scolaire Jean Macé, projet estimé à 1 450 000 F TTC (221 051,07 € TTC), et le calendrier des travaux (de novembre 2001 au 3^{ème} trimestre 2002)

- a décidé de solliciter les subventions de l'Etat dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Communauté d'Agglomération.

52 - Rénovation d'une maison 11, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine - Subvention à Habitat et Développement Local du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 7 912,50 F (1 206,25 €) à HDL pour financer des travaux réalisés par cet organisme dans une maison dont la Ville est propriétaire 11, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine.

53 - Crèche Bersot - Transformation en Maison de l'Enfance - Demande de subvention à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et à la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le principe de la réalisation d'une Maison de l'Enfance dans les locaux de la crèche Bersot.

Ce projet qui regrouperait sur un même site les crèches Bersot, de la Vieille Monnaie et la Halte Mégevand, comporterait 72 places en crèche collective, 20 places en halte-garderie et 15 places en crèche familiale dont 6 places d'accueil d'urgence et 4 d'accueil d'enfants handicapés

- a décidé, étant donné le coût estimatif du projet (10 MF soit environ 1,5 M€) que la Ville ne s'engagera dans sa réalisation qu'à condition qu'il soit retenu par la CNAF au titre du Fonds d'investissement spécial et ce pour un montant significatif

- a décidé de solliciter cette subvention de la CNAF et du Département du Doubs.

54 - Marchés annuels de l'année 2002 - Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté une liste de marchés à passer en 2002 :

Services	Intitulé	Montant annuel
ENSEIGNEMENT	Ecoles - approvisionnement en livres et fournitures scolaires - 2 lots	Minimum : 200 500 € TTC (env. 1 315 000 F TTC) Maximum : 245 100 € TTC (env. 1 607 000 F TTC)
	Fourniture de produits d'entretien et dérivés des différents services municipaux - 14 lots	Minimum : 153 000 € TTC (env. 1 003 000 F TTC) Maximum : 458 000 € TTC (env. 3 004 000 F TTC)
ECOLE DES BEAUX-ARTS	Prestation de nettoyage de différents bâtiments municipaux scolaires et culturels (avec reconductions expresses pour 2003 et 2004)	Estimation globale : 121 000 € TTC (env. 790 000 F TTC)
EAUX	Fourniture de supports de compteurs d'eau	Minimum : 10 000 € HT (env. 65 600 F HT) Maximum : 40 000 € HT (env. 262 400 F HT)
	Fourniture de chlore liquide nécessaire au traitement de l'eau (rectificatif de la délibération du 08-11-2001 par ajustement des montants)	Minimum : 22 000 € HT (env. 144 300 F HT) Maximum : 88 000 € HT (env. 577 200 F HT)
ELECTRICITE-CHAUFFAGE	Fourniture de fioul domestique pour les bâtiments communaux. Durée : 22 mois à compter du 01-03-2002 (rectificatif de la délibération du 08-11-2001 par ajustement des montants)	Minimum : 100 000 € TTC (env. 656 000 F TTC) Maximum : 300 000 € TTC (env. 1 968 000 F TTC)

et a autorisé M. le Maire à les signer après mise en concurrence.

Aménagement - Urbanisme

55 - Acquisition d'une parcelle, chemin Marguerite Marchand, à M. et Mme Patrick LODS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition gratuite d'une parcelle de 36 m². Une indemnité de 7 000 F (1 067,14 €) sera versée à M. et Mme LODS pour perte d'arbres.

56 - Construction de 7 logements, 3 rue Berthoud - Subvention à l'Office Public d'HLM de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 27 000 F (4 116,12 €) à l'Office Public d'HLM de Besançon pour cette opération comportant la réalisation d'un logement PLAI pour personnes handicapées.

N'ont pas pris part au vote : M. BAUD, Président de l'Office, Mmes POISSENOT, MOZER et CASENOVE, M. LOYAT, membres du Conseil d'Administration.

57 - Renouveau urbain des quartiers de Palente/Orchamps et Montrapon -

Etude urbaine, diagnostic et préconisations - Participation financière de la Ville -
Modification de la délibération du 8 novembre 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de modifier la délibération du 8 novembre 2001 en portant la participation de la Ville de 50 000 F à 70 000 F pour l'étude urbaine de Palente-Orchamps

- a accepté la participation de la Ville à hauteur de 50 000 F à l'étude urbaine sur le site de Montrapon (2^{ème} programmation du contrat de ville)

- a ainsi décidé le versement à la SAFC d'une somme de 120 000 F.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

58 - Renouveau urbain du quartier de Palente - Diagnostic social de l'îlot Gounod - Subvention à la SAFC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à la SAFC une subvention de 35 000 F représentant sa participation au financement d'une étude relative au traitement social de 3 immeubles, 1 à 15 rue Gounod soit 150 logements.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

Environnement

59 - Forêts Communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le programme des travaux de gestion forestière 2002

- a autorisé M. le Maire à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux.

60 - Forêts Communales - Destination des coupes de bois marqués ou à marquer -
Année 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2002 d'un certain nombre de coupes

- a décidé, en raison de la mévente d'environ 40 % du bois mis sur le marché, de modifier les destinations suivantes :

- ♦ Forêt de Chailluz : parcelles 83 - 101 - 117 - 118 - 122 :
 - . Vente de grumes (chênes, fruitiers et divers) et du bois de chauffage après façonnage
 - . les hêtres et les frênes seront reproposés à la vente en bloc et sur pied à l'automne 2002 aux adjudications générales de l'Office National des Forêts.

61 - Forêts Communales - Gestion, entretien et accueil en forêts communales de Besançon - Prorogation de la convention avec l'Office National des Forêts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger d'un an à compter du 1^{er} janvier 2002, la convention la liant à l'ONF pour la définition et la mise en oeuvre de sa politique de gestion forestière et d'accueil du public, afin d'intégrer dans la prochaine convention certains éléments découlant des plans d'aménagement actuellement en cours sur la forêt de Chailluz et les collines boisées de Bregille, Chaudanne, Rosemont, Planoise et des Buis.

62 - Action d'insertion de personnes en difficulté - Entretien des espaces de proximité dans les quartiers par la Régie des Quartiers

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de confier à la Régie des Quartiers, à compter du 1^{er} janvier 2002, les prestations de sur-entretien de l'espace public de proximité sur les quartiers de Planoise et des Clairs-Soleils

- a autorisé M. le Maire à signer le marché de services à intervenir avec cet organisme.

63 - Jardins Familiaux rue Colombot - Aménagement complet du site

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé l'aménagement complet du site des jardins familiaux rue Colombot, dont le coût est estimé à 10 000 000 F TTC (152 449,02 €)

- a approuvé le programme de financement proposé dans les années 2001 et suivantes.

64 - TGV Rhin-Rhône et emplacement de la gare TGV à Besançon - Motion proposée par l'AREV et les Verts

A la majorité (12 Conseillers ayant voté pour), le Conseil Municipal a rejeté la motion suivante présentée par l'AREV et les Verts :

«Suite à la consultation du mois de novembre sur les transports, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon, réuni le 13 décembre 2001, demande au Ministre des Transports d'organiser une table ronde sur le TGV Rhin-Rhône et l'emplacement de la gare TGV à Besançon.

Les participants de cette table ronde pourraient être le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'Union Européenne, la SNCF, Réseau Ferré de France, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ainsi que les représentants des associations des usagers des transports et ceux du comité «Une seule gare à Besançon, Non à Auxon»».

La séance est levée à 23 heures 05.

Hôtel de Ville, le 18 décembre 2001
Le Maire
Jean-Louis FOUSSERET

Affiché conformément à la loi
le 19 décembre 2001
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN